

Annonce préalable du 26 février 2007

NOT FOR DISTRIBUTION OR PUBLICATION IN OR INTO THE UNITED STATES OF AMERICA, CANADA, JAPAN AND AUSTRALIA



Annonce préalable d'une offre publique d'acquisition

par

SCOR S.A., Puteaux, France

portant sur toutes les

actions nominatives de Converium Holding SA, Zoug, d'une valeur nominale de CHF 5 chacune

détenues par le public.

SCOR S.A., Puteaux, France (**SCOR**), a l'intention de lancer une offre publique d'acquisition (**l'Offre**) le ou aux alentours du 2 avril 2007, conformément aux art. 22 ss de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, portant sur toutes les actions nominatives de Converium Holding SA, Zoug (**Converium**) détenues par le public d'une valeur nominale de CHF 5 chacune (chacune constituant une **Action Converium**) et soumise aux restrictions exposées ci-après.

Motifs du rapprochement

Le rapprochement de SCOR et de Converium donnerait naissance au 5^{ème} réassureur mondial en termes de primes brutes émises selon les chiffres du Standard & Poor's Global Reinsurance Highlights 2006. Ce rapprochement permettrait de constituer un des premiers réassureurs multi-branches, couvrant les principaux marchés géographiques. L'offre de services fortement diversifiée et le savoir-faire du nouveau groupe, qui figurera parmi les premiers réassureurs vie, traités dommages et responsabilité, spécialités, grands risques d'entreprises, permettra avec une diversification géographique accrue, d'améliorer le profil de risque combiné de SCOR et de Converium et conduira à une meilleure gestion du capital, ainsi qu'à une meilleure qualité et pérennité des résultats.

Situation initiale

SCOR

SCOR est une société anonyme française ayant son siège social à Puteaux, France. SCOR a annoncé récemment sa décision de se transformer en une *Societas Europaea* (cette transformation reste soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de SCOR). Les actions ordinaires de SCOR d'une valeur nominale de EUR 7.8769723 chacune (les **Actions SCOR**) sont cotées sur Euronext Paris (Eurolist). En outre, des *American Depositary Shares* de SCOR sont négociés au New York Stock Exchange.

SCOR est une société de réassurance opérant dans le monde entier et le premier réassureur français. Les activités de réassurance du Groupe SCOR comprennent (i) les activités vie dirigées par sa filiale SCOR Global Life que SCOR contrôle à 100 %, directement ou à travers différentes filiales ou succursales, et (ii) les activités non-vie coordonnées par sa filiale SCOR Global P&C contrôlée à 100 %. En plus de ses activités de réassurance, le Groupe SCOR offre certaines couvertures directes d'assurances dommage et responsabilité.

Participation actuelle dans Converium

Actuellement, certaines filiales de SCOR détiennent 12'200'000 Actions Converium. En outre, SCOR a conclu des contrats d'achat d'actions avec certains actionnaires de Converium pour acquérir 36'120'350 Actions Converium additionnelles au total, dont la réalisation reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires requises en matière d'assurance et en matière de droit de la concurrence. Ces contrats d'achat d'actions ne sont ni liés à l'Offre, ni conditionnés au succès de l'Offre.

Offre

Sous réserve des dispositions stipulées ci-après ("Offer Restrictions"), l'Offre s'étendra à toutes les Actions Converium détenues par le public.

L'Offre ne s'étendra ni aux Actions Converium détenues par Converium ou ses filiales, ni aux *American Depositary Shares*.

Prix Offert

SCOR envisage d'offrir pour chaque Action Converium 0.5 Action SCOR nouvellement émise d'une valeur nominale de EUR 7.8769723 chacune (chacune cons-

tituant une **Nouvelle Action SCOR**) et CHF 4 en espèces (ensemble le **Prix Offert**). Sur la base du cours de clôture des Actions SCOR sur Euronext Paris (Eurolist) le 16 février 2007 (le jour de bourse précédant la date de la publication des contrats d'achat d'actions ci-dessus), le Prix Offert correspond à une valeur de CHF 21.11 à chaque Action Converium, ce qui représente une prime de 20.2 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des trois derniers mois du cours des Actions Converium à la SWX Swiss Exchange.

Aux fins du calcul du Prix Offert, le taux de change suivant a été appliqué (cours de clôture du 16 février 2007, EUR|CHF sur Euronext Paris): EUR 1 = CHF 1.6212.

Le Prix Offert sera réduit du montant brut de tout effet dilutif subi par les Actions Converium qui se produirait jusqu'à l'exécution de l'Offre. On entend notamment par effet dilutif tout paiement de dividendes ou toute autre distribution, scission, augmentation de capital à un prix d'émission par action inférieur au cours de bourse, vente d'actions propres à un prix de vente inférieur au prix du marché boursier (mais à l'exclusion de la vente d'actions propres résultant de l'exercice d'options émises avant le 1^{er} octobre 2006 et aux conditions mentionnées dans ces options à cette date), achat d'actions propres à un prix supérieur au prix du marché boursier, émission d'options, de warrants, de titres convertibles et de tout autre droit d'acquérir des Actions Converium et tout remboursement de capital. Les adaptations de prix aux effets dilutifs seront opérées dans un premier temps par la déduction du montant brut des effets dilutifs sur la part en espèces du Prix Offert. Le montant de ces effets dilutifs excédant la part en espèces du Prix Offert conduira à la réduction de la part en action du Prix Offert si l'Offre est maintenue.

Fractions

Les fractions de Nouvelles Actions SCOR résultant du Prix Offert ne seront pas remises, mais combinées, et les Nouvelles Actions SCOR correspondantes seront vendues. Le montant net de la vente sera converti d'Euros en Francs suisses au taux de change applicable à ce moment et distribué au *pro rata* entre les actionnaires de Converium y ayant droit.

Durée de l'Offre

Il est prévu de publier l'Offre le ou aux alentours du 2 avril 2007. L'Offre devrait rester ouverte durant 30 jours de bourse, soit du ou aux alentours du 18 avril 2007 jusqu'au 1^{er} juin 2007 à 16 heures (HEC) (la **Durée de l'Offre**). SCOR se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre à 40 jours de bourse ou – moyennant l'approbation de la Commission suisse des OPA – au-delà de 40 jours de bourse. Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de 10 jours de bourse

sera accordé ultérieurement aux actionnaires de Converium pour accepter l'Offre après l'expiration de la Durée de l'Offre (susceptible d'être prolongée).

Conditions

Il est prévu que l'Offre sera soumise aux conditions suivantes:

- (a) SCOR devra avoir reçu, avant la fin de la Durée de l'Offre, des acceptations valables pour un nombre d'Actions Converium qui - ajoutées aux Actions Converium que SCOR et ses filiales détiendront à la fin de la Durée de l'Offre - représentera au moins 50.01 % du capital-actions et des droits de vote émis à l'issue de la Durée de l'Offre ou dont l'émission a été approuvée par l'assemblée générale de Converium jusqu'à l'issue de la Durée de l'Offre (y inclus le capital-actions et les droits de vote pouvant être émis sur la base des capital-actions autorisé et conditionnel existants, et en tenant compte de toute autre dilution);
- (b) tout délai suspensif applicable à l'acquisition de Converium par SCOR aura expiré ou il y aura été mis fin et toutes les autorités compétentes en matière de contrôle de fusions, de même que toutes les autres autorités réglementaires, y compris en matière de surveillance des assurances, auront approuvé l'Offre et l'acquisition de Converium par SCOR et/ou ne les auront pas interdites respectivement auront octroyé les exemptions nécessaires, selon le cas, sans leur imposer ou imposer à leurs sociétés affiliées de quelconques obligations ou conditions qui ont des Effets Préjudiciables Importants. On entend par **Effet Préjudiciable Important** toute circonstance ou événement (à l'exception de la vente des opérations nord-américaines de Converium), considérés individuellement ou dans leur ensemble, qui, selon une société d'audit ou une banque d'investissement renommée et indépendante mandatée par SCOR, sont susceptibles de causer, sur les comptes consolidés de Converium, une diminution:
 - (i) du bénéfice consolidé (ou une augmentation de la perte consolidée) avant intérêts et impôts (**EBIT**) équivalant à ou excédant USD 11.6 millions (ce qui correspond à 10 % de l'EBIT du groupe Converium de l'exercice 2005 selon le rapport annuel consolidé 2005 de Converium); ou
 - (ii) des primes brutes émises (*gross premiums written*) consolidées équivalant à ou excédant USD 99.72 millions (ce qui correspond à 5 % des *gross premiums written* consolidées du groupe Converium de

l'exercice 2005 selon le rapport annuel consolidé 2005 de Converium); ou

- (iii) du capital propre consolidé de Converium équivalant à ou excédant USD 189.8 millions (ce qui correspond à 10 % du capital propre consolidé du groupe Converium au 30 septembre 2006 selon le rapport trimestriel consolidé pour le troisième trimestre 2006 de Converium);
- (c) aucune autorité judiciaire ou administrative n'aura rendu de décision ou d'injonction empêchant, prohibant ou qualifiant d'illégale l'exécution de cette Offre;
- (d) le Conseil d'administration de Converium aura décidé d'enregistrer SCOR et ses filiales en tant qu'actionnaires disposant des droits de vote attachés à toutes les Actions Converium que SCOR et ses filiales auront acquises ou pourraient acquérir ou, sous réserve que l'Offre soit devenue inconditionnelle, pourraient acquérir dans le cadre de l'Offre;
- (e) jusqu'à la fin de la Durée de l'Offre, aucun événement ou fait ne sera intervenu, ou aucun événement ou fait n'aura été publié par Converium ou sera autrement parvenu à la connaissance de SCOR qui ont un Effet Préjudiciable Important (tel que défini ci-dessus);
- (f) l'assemblée générale des actionnaires de Converium n'aura approuvé aucun dividende, vente, achat et/ou scission d'un montant égal ou supérieur à USD 189.8 millions, et n'aura pas approuvé par ailleurs de fusion ou d'augmentation ordinaire, autorisée ou conditionnelle du capital-actions de Converium. Depuis le 1^{er} octobre 2006, Converium ne s'est pas engagée à acquérir ou vendre des actifs à un prix de ou d'une valeur égal ou supérieur à USD 189.8 millions;
- (g) l'assemblée générale des actionnaires de SCOR aura autorisé l'émission des Nouvelles Actions SCOR;
- (h) les Nouvelles Actions SCOR émises pour l'exécution de l'Offre auront été admises à la cotation à l'Euronext Paris (Eurolist).

Les conditions susmentionnées sont suspensives au sens de l'art. 13 al. 1 de l'Ordonnance de la Commission des offres publiques d'acquisition sur les offres publiques d'acquisition (**OOPA**). Au terme de la Durée de l'Offre (susceptible d'être prolongée), les conditions énoncées aux paragraphes (b), (c), (d), (f), (g) et

(h) seront résolutoires au sens de l'art. 13 al. 4 OOPA, étant précisé que la condition (g) ne sera pas remplie si l'assemblée générale des actionnaires de SCOR qui sera convoquée pour remplir la condition (g), n'autorise pas l'émission des Nouvelles Actions SCOR.

SCOR se réserve le droit de renoncer en tout ou en partie aux conditions énumérées ci-dessus. Si ces conditions n'étaient pas remplies avant ou à l'heure de l'expiration de la Durée de l'Offre sans que SCOR n'y ait renoncé, SCOR a le droit:

- (i) de déclarer que l'Offre a néanmoins abouti; cependant, dans un tel cas, SCOR aura le droit de reporter l'exécution de l'Offre de quatre mois au maximum (ou plus, à condition que la Commission des OPA l'autorise) suivant la fin du délai supplémentaire d'acceptation, l'Offre devenant caduque et sans aucune suite légale, si les conditions énoncées aux paragraphes (b), (c), (d), (f), (g) et (h) ci-dessus ne sont toujours pas réalisées sans que SCOR n'y ait renoncé, au cours de ces quatre mois supplémentaires (ou plus, à condition que la Commission des OPA l'autorise); ou
- (ii) de déclarer, sans aucune suite légale, que l'Offre n'a pas abouti.

Offer Restrictions

General

Unless otherwise determined by SCOR and permitted by applicable laws and regulations, the Offer will not directly or indirectly be made in a country or a jurisdiction in which such Offer would be illegal or otherwise violate applicable law or regulations or which would require SCOR to change the terms or conditions of the Offer in any way, to submit an additional application or to perform additional actions in relation to any state, regulatory or legal authorities. It is not intended to extend the Offer to any such country or such jurisdiction or to persons in such country or jurisdiction. Documents relating to the Offer must neither be directly or indirectly distributed in such countries or jurisdictions nor be sent to such countries or jurisdictions. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of securities of Converium by anyone from such countries or jurisdictions.

Notwithstanding the foregoing, SCOR reserves the right to permit the Offer to be accepted and any sale of securities pursuant to the Offer to be completed if, in its sole discretion, it is satisfied that the transaction in question can be undertaken in compliance with applicable laws and regulations. The availability of the Offer to

persons not resident in Switzerland may be affected by the laws and regulations of the relevant jurisdiction. Persons who are not resident in Switzerland should inform themselves about and observe any applicable requirements.

U.S.

The Offer will not be made in or into the United States of America and may only be accepted outside the United States. Accordingly, copies of this pre-announcement are not being made and should not be mailed or otherwise distributed or sent in, into or from the United States, and persons receiving this pre-announcement (including custodians, nominees and trustees) must not distribute or send them into or from the United States. The Offer will not be extended to American Depositary Shares representing rights to receive Converium Shares. These materials are not an offer of securities for sale in the United States. Securities may not be offered or sold in the United States absent registration or an exemption from registration. SCOR will not register or offer its securities, or otherwise conduct the Offer, in the United States or to U.S. persons.

U.K.

The materials relating to the Offer are to be directed only at persons in the U.K. who (a) have professional experience in matters relating to investments, (b) are falling within Article 49 (2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc") of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, or (c) to whom they may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as "relevant persons"). In the U.K., the materials relating to the Offer are not to be acted on or relied on by persons who are not relevant persons. In the U.K., any investment or investment activity to which the materials relating to the Offer relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

Informations supplémentaires

Il est prévu de publier des informations détaillées sur l'Offre dans les mêmes médias.

Identification

Valeurs	Numéro de Valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions Converium	001299771	CH0012997711	CHRN

Valeurs	Numéro de Valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions SCOR	001041198	FR0010411983	SCR

Suite à un regroupement d'actions (*reverse stock-split*) intervenu le 3 janvier 2007 par duquel 10 anciennes Actions SCOR d'une valeur nominale de EUR 0.78769723 chacune (les **Anciennes Actions SCOR**) ont été échangées contre 1 nouvelle Action SCOR, un nombre limité d'Anciennes Actions SCOR correspondant à un montant fractionné de nouvelles Actions SCOR restera coté à l'Euronext Paris (Eurolist) sous le symbole ticker "SCO" jusqu'au 3 juillet 2007. Le 3 janvier 2009, les Anciennes Actions SCOR seront annulées.

Conseillers financiers:



Banque mandatée:

